



**+ SANTÉ, SÉCURITÉ**

## Info canicule et forte chaleur

Mis en ligne le 28 juin 2018

### Ce qu'il faut retenir

Lors de journées « inhabituellement chaudes », l'organisme est fortement sollicité. Certains métiers sont très exposés notamment pour les agents travaillant en extérieur : espaces verts, voirie, police municipale, animation, traversée... Modifier son comportement et adopter certains réflexes dans son quotidien permettent de mieux supporter cette contrainte temporaire. Les personnes qui travaillent dans les bureaux sont également exposées. Ces ambiances thermiques peuvent avoir des effets importants sur la santé et augmenter les risques d'accidents du travail.

### Ce qu'il faut faire

- ▶ Éviter ou au moins limiter l'exposition à la chaleur : 30 ° C dans les bureaux ou 28°C sur les chantiers, il y a risque et danger dès 33° C. (Recommandation R226 de 1983 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés : CNAMTS)
- ▶ Boire régulièrement de l'eau
- ▶ Multiplier les temps de pauses pour les agents les plus exposés
- ▶ Aménager des zones d'ombre dans le cadre des activités extérieures
- ▶ Privilégier autant que possible les endroits climatisés pour les personnes qui travaillent dans les bureaux
- ▶ Éviter les boissons alcoolisées sur le temps du repas du midi (la consommation d'alcool

étant interdite sur le temps de travail)

- ▶ Appeler les numéros d'urgences en cas de malaise : Samu (15) ou Pompiers (18).

## Ce qui est mis à disposition

- ▶ Des bouteilles d'eau dans les services qui interviennent en extérieur : PM, service des sports, services techniques... Pour les services administratifs, les agents disposent de points d'eau. (Art. R.232-3 et Art.R2225-2 à R2225-4 du Code du Travail)
- ▶ Des équipements de confort (climatisation, ventilateurs...) autant que possible ou du moins le recensement des sites en disposant (Article R4223-13 du Code du Travail).
- ▶ De la documentation pour la sensibilisation

**La chaleur augmente par ailleurs les risques d'accidents car elle induit une baisse de la vigilance et une augmentation des temps de réaction pour les personnes plus fragiles et les femmes enceintes.**

**Il revient de la responsabilité de chacun et plus particulièrement des chefs de service d'évaluer les risques et de prendre toutes les dispositions nécessaires en termes d'organisation du travail, des espaces, des équipements de confort (Climatisation, installation de stores, ventilateurs, point d'eau)...**

**Le service Prévention Hygiène et sécurité et notamment son Responsable Dramadi DIOMBANA et la Gestionnaire Farida COTTIN se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.**



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN  
3, PL. FRANÇOIS-MITTERRAND - B.P. 56 - 93891  
LIVRY-GARGAN  
☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43